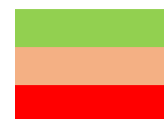


Légende **Eligible - directe ou indirecte**
A évaluer au cas par cas
Non éligible



REMARQUES IMPORTANTES PRELIMINAIRES

Liste de dépenses valable pour les conventions-cadre à partir du 01/01/2015, en prenant en considération le changement législatif du 26/05/2016 valable pour les conventions-cadre à partir du 01/07/2016, les FAQ publiées le 13/09/2017 et la FAQ du 25/1/2018

Liste de dépenses à titre indicatif, on ne peut pas en tirer ni base juridique ni confiance légitime et dans le respect des conditions de base

Les dépenses, que ce soit au niveau européen ou au niveau belge, **doivent se rapporter à la production et à l'exploitation de l'oeuvre éligible.**

Au niveau européen : pas de délai pour effectuer les dépenses

EEE : 28 membres de l'Union Européenne + Norvège, Islande et Liechtenstein

Au niveau belge : dépenses à faire dans les 18/24 mois à partir de la CC (sauf en cas exceptionnel application du règle des 6 mois)

Condition sine qua non pour que les dépenses belges soient considérées comme éligibles :

revenus professionnels imposables à l'impôt des personnes physiques (IPP), à l'impôt des sociétés (ISOC) ou à l'impôt des non-résidents (INR) au régime ordinaire de taxation

		ELIGIBLE		NON ELIGIBLE	COMMENTAIRES
		DIRECTE	INDIRECTE		
1	DROITS ARTISTIQUES				
11	SUJET				
111100	OEUVRE PRÉEXISTANTE Revenu professionnel Revenu mobilier	Green Green Orange		Red Red Orange	éligible en cas de facture d'une personne morale soumise à l'ISOC ou l'INR/SOC éligible en cas de revenus professionnels non éligible si ≤ 57.270 € indexé, revenus mobiliers éligible pour la partie > 57.270 € indexé et pour autant que les droits d'auteurs soient utilisés pour l'exercice de l'activité professionnelle (art. 37 CIR 92), donc seulement en cas d'imposition comme revenus professionnels
111200	OEUVRE ORIGINALE Revenu professionnel Revenu mobilier	Green Green Orange		Red Red Orange	non éligible si ≤ 57.270 € indexé, revenus mobiliers éligible pour la partie > 57.270 € indexé et pour autant que les droits d'auteurs soient utilisés pour l'exercice de l'activité professionnelle (art. 37 CIR 92), donc seulement en cas d'imposition comme revenus professionnels
111300	COLLABORATION A L'ECRITURE Revenu professionnel Revenu mobilier	Green Green Orange		Red Red Orange	non éligible si ≤ 57.270 € indexé, revenus mobiliers éligible pour la partie > 57.270 € indexé et pour autant que les droits d'auteurs soient utilisés pour l'exercice de l'activité professionnelle (art. 37 CIR 92), donc seulement en cas d'imposition comme revenus professionnels
12	ADAPTATION DIALOGUES				
121100	ADAPTATIONS Revenu professionnel Revenu mobilier	Green Green Orange		Red Red Orange	non éligible si ≤ 57.270 € indexé, revenus mobiliers éligible pour la partie > 57.270 € indexé et pour autant que les droits d'auteurs soient utilisés pour l'exercice de l'activité professionnelle (art. 37 CIR 92), donc seulement en cas d'imposition comme revenus professionnels
122100	DIALOGUES Revenu professionnel Revenu mobilier	Green Green Orange		Red Red Orange	non éligible si ≤ 57.270 € indexé, revenus mobiliers éligible pour la partie > 57.270 € indexé et pour autant que les droits d'auteurs soient utilisés pour l'exercice de l'activité professionnelle (art. 37 CIR 92), donc seulement en cas d'imposition comme revenus professionnels
123100	COLLABORATIONS DIVERSES Revenu professionnel Revenu mobilier	Green Green Orange		Red Red Orange	non éligible si ≤ 57.270 € indexé, revenus mobiliers éligible pour la partie > 57.270 € indexé et pour autant que les droits d'auteurs soient utilisés pour l'exercice de l'activité professionnelle (art. 37 CIR 92), donc seulement en cas d'imposition comme revenus professionnels
13	DROITS D'AUTEURS REALISATION				
131100	DROITS AUTEURS RÉALISATION Revenu professionnel Revenu mobilier	Green Green Orange		Red Red Orange	non éligible si ≤ 57.270 € indexé, revenus mobiliers éligible pour la partie > 57.270 € indexé et pour autant que les droits d'auteurs soient utilisés pour l'exercice de l'activité professionnelle (art. 37 CIR 92), donc seulement en cas d'imposition comme revenus professionnels
14	DROITS MUSICAUX				
141000	MUSIQUES PRÉ-EXISTANTES	Orange		Orange	facture établie par personne morale soumise à l'ISOC ou l'INR/SOC facture émise par personne physique : éligibilité dépend de la qualification dans le chef du bénéficiaire (revenus mobiliers et/ou revenus professionnels)
142000	OEUVRES ORIGINALES	Orange		Orange	facture établie par personne morale soumise à l'ISOC ou l'INR/SOC facture émise par personne physique : éligibilité dépend de la qualification dans le chef du bénéficiaire (revenus mobiliers et/ou revenus professionnels)
15	DROITS DIVERS				
151000	DROITS DIVERS	Orange	Orange	Orange	12,5 % de la facture de l'éditeur belge est acceptée comme dépense éligible belge. Cette position sera adoptée pour les conventions-cadres signées à partir du 01.09.2017.
153000	DOCUMENTS SONORES	Orange		Orange	facture établie par personne morale soumise à l'ISOC ou l'INR/SOC facture émise par personne physique : éligibilité dépend de la qualification dans le chef du bénéficiaire (revenus mobiliers et/ou revenus professionnels)
155000	DROITS DOLBY ARCHIVES INTEGREES DANS LE FILM	Green Orange		Orange	si facture émise par une personne morale soumise à l'ISOC ou l'INR/SOC facture établie par personne morale soumise à l'ISOC ou l'INR/SOC facture émise par personne physique : éligibilité dépend de la qualification dans le chef du bénéficiaire (revenus mobiliers et/ou revenus professionnels)
16	TRADUCTION & DACTYLOGRAPHIE				
161000	TRADUCTIONS	Green			
162000	DACTYLOGRAPHIE	Green			

163000	DUPLICATION				
17	FRAIS SUR MANUSCRITS				
171000	RECHERCHES ET ÉTUDES				
172000	DOCUMENTATION				
18	FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
181100	FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
19	AGENTS LITTÉRAIRES & CONSEILS				
191000	AGENTS LITTÉRAIRES				
192000	CONSEILS (lié techn ou artistique)				
192000	CONSEILS (juridique, fiscal lié à la prod)				
193000	CONSEIL & INTERMÉDIAIRE/FINANCIER				cfr. FAQ 25/1/2018
2	PERSONNEL				
21	PRODUCTEURS				cfr. FAQ 25/1/2018 Prestations réelles + montants conformes au marché
211000	PRODUCTEUR DÉLÉGUÉ				
212000	PRODUCTEUR EXÉCUTIF				Facturation ou paiement + prestations réelles + conforme au marché
213000	PRODUCTEUR ASSOCIÉ				
	COPRODUCTEUR				
	AUTRE PRODUCTEUR				
22	REALISATEUR TECHNICIEN				
221100	RÉALISATEUR TECHNICIEN				
23	EQUIPE PREPA ET TOURNAGE				
231	DIRECTION & ADMINISTRATION				
231100	DIRECTEUR DE PRODUCTION				
231200	CONSEILLER DE PRODUCTION				
231300	ASSISTANT DE PRODUCTION				
231400	ADMINISTRATEUR DE PRODUCTION				
231500	ADMINISTRATEUR COMPTABLE				
231600	AIDE COMPTABLE				
231700	SÉCRÉTAIRE DE PRODUCTION				
231800	COORDINATEUR DE PROD. / STÉNO-DACTYLO				
231900	PROVISIONS HEURES SUPP				direct ou indirect : dépend de la fonction + seulement éligible en cas de dépenses effectives
232	REGIE				
232100	RÉGISSEUR GÉNÉRAL				
232101	REGISSEUR GENERAL 2				
232200	RÉGISSEUR ADJOINT				
232201	REGISSEUR1				
232202	REGISSEUR 2				
232203	REGISSEUR 3				
232204	REGISSEUR 4				
232205	REGISSEUR 5				
232206	REGISSEUR 6				
232207	REGISSEUR 7				
232208	REGISSEUR 8				
232209	REGISSEUR SUPPLEMENTAIRE				
232210	REPÉREURS				
232220	RUSHMAN				
232300	RÉGISSEUR STAGIAIRE				
232400	CHAUFFEUR DE PRODUCTION				
232500	GARDIENNAGE HORS STUDIO				
232501	GARDIEN 2				
232900	PROVISIONS HEURES SUPP				direct ou indirect : dépend de la fonction + seulement éligible en cas de dépenses effectives
233	MISE EN SCENE TECHICIENS				
233100	RÉALISATEUR 2ÈME ÉQUIPE				
233200	CONSEILLER TECHNIQUE				
233300	1ER ASSISTANT RÉALISATEUR				
233320	REPÉREURS				
233400	2ÈME ASSISTANT RÉALISATEUR				
233410	3ÈME ASSISTANT RÉALISATEUR				
233500	ASSISTANT RÉAL STAGIAIRE				
233501	ASSISTANT RÉALISATEUR STAGIAIRE 2				
233503	ASSISTANT RÉALISATEUR STAGIAIRE 4				
233600	SCRIPTÉ				
233700	SCRIPTÉ STAGIAIRE				
233800	DIRECTEUR ET ASSISTANT DE CASTING				
233810	CHEF DE FILE				
233811	ASSISTANT CHEF DE FILE				
233812	ASSISTANT CHEF DE FILE 2				
233900	PROVISIONS HEURES SUPP				seulement éligible en cas de dépenses effectives
234	CONSEILLERS SPECIALISES				
234100	CONSEILLERS EFFETS SPÉCIAUX				
234200	RÉPÉTITEURS				
234300	CONSEILLER AUX CASCADES				
234400	CHORÉGRAPHERS				
234500	MAÎTRES D'ARMES				
234600	CONSEILLER ÉQUESTRE, DOMPTEUR				

234700	MONITEURS, PRÉCÉPTEURS					
234800	CONSEILLERS DIVERS					
234900	PROVISIONS HEURES SUPP					direct ou indirect : dépend de la nature des prestations seulement éligible en cas de dépenses effectives
235	PRISES DE VUES					
235100	DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE					
235200	CADREUR					
235300	1ER ASSISTANT OPÉRATEUR					
235400	2ÈME ASSISTANT OPÉRATEUR					
235410	2ÈME ASSISTANT OPÉRATEUR					
235500	ASSISTANT OPÉRATEUR STAGIAIRE					
235600	OPÉRATEUR SPÉCIALISÉS /STEADICAMER					
235601	OPÉRATEURS SPÉCIALISÉS 2					
235603	OPÉRATEURS SPÉCIALISÉS 4					
235700	TECHNICIENS VIDÉO					
235800	PHOTOGRAPHES					
235900	PROVISIONS HEURES SUPPL					seulement éligible en cas de dépenses effectives
236	SON					
236100	CHEF OPÉRATEUR DU SON					
236200	1ER ASSISTANT DU SON					
236300	2ÈME ASSISTANT DU SON					
236900	PROVISIONS HEURES SUPP					seulement éligible en cas de dépenses effectives
237	COSTUMES					
237100	CRÉATEURS DE COSTUMES					
237200	CHEF COSTUMIER					
237300	COSTUMIERS					
237400	HABILLEUSES					
237500	HABILLEUSES SUPPLÉMENTAIRES					
237600	COUTURIÈRES					
237900	PROVISIONS HEURES SUPPL					seulement éligible en cas de dépenses effectives
238	MAQUILLAGE/COIFFURE					
238100	CHEF MAQUILLEUR					
238200	MAQUILLEURS					
238300	MAQUILLEURS SUPPLÉMENTAIRES					
238400	CHEF COIFFEUR					
238500	COIFFEURS					
238600	COIFFEURS SUPPLÉMENTAIRES					
238700	STAGIAIRES MAQUILLAGE-COIFFURE					
238800	CRÉATEURS DIVERS					
238900	PROVISIONS HEURES SUPP					seulement éligible en cas de dépenses effectives
239	AMEUBLEMENT					
239100	SET DRESSER					
239110	SET DRESSER 2					
239200	RÉGISSEURS D'EXTÉRIEURS					
239300	ACCESORISTES					
239900	PROVISIONS HEURES SUPP					seulement éligible en cas de dépenses effectives
24	EQUIPE DÉCORATION					
241	CRÉATION					
241100	CRÉATEUR DU DECOR					
241200	CHEF DÉCORATEUR					
241201	CHEF DÉCORATEUR 2					
241300	1ER ASSISTANT DÉCORATEUR					
241400	2ÈME ASSISTANT DÉCORATEUR					
241500	DÉCORATEURS STAGIAIRES					
241501	STAGIAIRE DECO 2					
241502	STAGIAIRE DECO 3					
241600	DESSINATEUR					
241700	SPÉCIALISTE EFFET DIVERS					
241900	PROVISIONS HEURES SUPP					seulement éligible en cas de dépenses effectives
242	EXECUTION					
242100	TAPISSIERE					
25	MONTAGE ET FINITION					
251	MONTAGE					
251100	CHEF MONTEUR					
251200	MONTEUR ADJOINT					
251300	MONTEUR STAGIAIRE					
251400	MONTEUR SON					
251500	MONTEUR ADJOINT SON					
251600	MONTEUR MUSIQUE					
251700	MONTEUR PAROLES DÉTECTION					
251701	DÉTECTION POST-SYNCHRO					
251702	ENREGISTREMENT POST-SYNCHRO					
251703	RECALAGE POST-SYNCHRO					
251800	MONTEUR VIDÉO					
251900	PROVISIONS HEURES SUPP					seulement éligible en cas de dépenses effectives
252	POST-PRODUCTION					
252100	DIRECTEUR POST-PRODUCTION					

252200	SUPERVISEUR SFX				
252300	GRADING/ETALONNEUR				
252800	ETALONNEUR				
253	FINITIONS SONORES				
253100	CHEF OPÉRATEUR AUDITORIUM				
253200	ASSISTANT OPÉRATEUR AUDITOIUM				
253201	ASSISTANT MIXEUR/INGENIEUR SON				
253202	PERCHEMAN POST SYNCHRO				
253300	PERSONNEL AUDITORIUM				en principe compris dans la facture du studio
253301	BRUITAGE				
253302	MIXEUR MUSIQUE				
253303	RECORDER MUSIQUE				
253400	ILLUSTRATEUR SONORE D'AMB				
253500	ILLUSTRATEUR SONORE DE BR				
253600	ASSISTANT ILLUSTRATEUR SON				
253900	PROVISIONS HEURES SUPP				seulement éligible en cas de dépenses effectives
254	BANDE ANNONCE				
254100	RÉALISATEUR				
254200	MONTEUR				
254300	ASSISTANT MONTEUR				
254400	INGENIEUR DU SON STUDIO				
254900	PROVISIONS HEURES SUPP				seulement éligible en cas de dépenses effectives
26	MAIN D'OEUVRE TOURNAGE				
261	MACHINERIE				
261100	CHEF MACHINISTE				
261200	SOUS-CHEF MACHINISTE				
261300	MACHINISTE				
261500	MACHINISTES SUPPLEMENTAIRES				
261900	PROVISIONS HEURES SUPP				seulement éligible en cas de dépenses effectives
262	ELECTRICITE				
262100	CHEF ÉLECTRICIEN				
262200	SOUS-CHEF ÉLECTRICIEN				
262300	ELECTRICIEN				
262301	ELECTRICIEN 2				
262302	ELECTRICIEN 3				
262400	CONDUCTEUR DE GROUPE				
262500	PROVISIONS HEURES SUPP				seulement éligible en cas de dépenses effectives
263	DECORATION DE PLATEAU				
263100	PEINTRE DE PLATEAU				
263900	PROVISIONS HEURES SUPP				seulement éligible en cas de dépenses effectives
264	PERSONNEL AUXILIAIRE				
264200	RIPPEURS				
264290	RIPPEURS RENFORT				
264300	REGISSEUR VEHICULE DE JEU				
27	MAIN D'OEUVRE DECORATION				
271	CONSTRUCTION				
271100	CHEF CONSTRUCTEUR				
271200	CONSTRUCTEUR				
271210	CONSTRUCTEUR				
271900	PROVISIONS HEURES SUPP				seulement éligible en cas de dépenses effectives
272	MENUISERIE				
272100	CHEF MENUISIER				
272200	SOUS-CHEF MENUISIER				
272300	MENUISIER				
272400	MENUISIER TRACEUR				
272500	MENUISIER TOUPILLEUR				
272900	PROVISIONS HEURES SUPP				seulement éligible en cas de dépenses effectives
273	MODELAGE				
273100	SCULPTEUR				
273200	CHEF STAFFEUR				
273300	STAFFEUR				
273400	CHEF MOULEUR				
273500	MOULEUR				
273600	MAÇON				
273700	OUVRIER MAQUETTISTE				
273900	PROVISIONS HEURES SUPP				seulement éligible en cas de dépenses effectives
274	MACHINERIE DECO				
274100	CHEF MACHINISTE				
274200	SOUS-CHEF MACHINISTE				
274300	MACHINISTE				
274900	PROVISIONS HEURES SUPP				seulement éligible en cas de dépenses effectives
275	PEINTURE				
275100	CHEF PEINTRE				
275200	SOUS-CHEF PEINTRE				
275300	PEINTRE				
275400	PEINTRE EN LETTRES				

343100	CASCADEURS (revenu prof)			
344	PERSONNEL EQUESTRE & MONTE			
344100	CAVALIERS ET COCHERS (revenu prof)			
344200	CHEVAUX ET PALEFRENIER (revenu prof)			
345	DRESSEUR ET ANIMAUX			
345000	DRESSEUR (revenu prof)			
35	FIGURATION			
351	SILHOUETTES			
351100	Défraiement			
351150	Revenu professionnel Via une société			
352	FIGURANTS			
352100	Défraiement			
352150	Revenu professionnel Via une société			
358100	VOITURES VENTOUSES (Facture)			
36	PERS. ARTISTE APRES TOURNAGE			
361100	ACTEURS SYNCHRONISATION Prestation d'Artiste (Contrat ou facture) Droits Voisin			
	A la facture Revenu mobilier			
363100	BRUIEURS			
363200	ASSISTANTS BRUIEURS			
37	PERSONNEL MUSIQUE			
371000	ARRANGEURS			
372000	DIRECTEUR ARTISTIQUE			
373000	COPISTES			
374000	CHEF D'ORCHESTRE, CHEF CHORALE			
374100	CHEF D'ORCHESTRE			
374200	CHEF DE CHOEUR			
375	MUSICIENS			
375100	RÉGISSEUR D'ORCHESTRE			
375200	SOLISTES			
375300	MUSICIENS			
376	CHANTEURS			
376100	SOLISTES			
376200	CHORISTES			
377000	INGENIEUR DU SON MUSIQUE			
378	SUPPL. MATERIEL & DIVERS			
378100	TRANSPORTS INSTRUMENTS			
379100	ORCHESTRE			
379200	CHORALE			
379300	LOCATION D'INSTRUMENTS			
39	AGENTS ARTISTIQUES COMEDIENS			
391000	ROLES PRINCIPAUX			
392000	ROLES SECONDAIRES			
393000	PETITS ROLES			
394000	DOUBLURES ET DIVERS			
394001	DOUBLURES ET DIVERS			
395000	PER.ARTISTIQUE APRES TOUR			
4	CHARGES SOCIALES			
410000	SECURITÉ SOCIALE			
5	DECORS ET COSTUMES			
51	STUDIO			
511	ESSAIS			
511000	STUDIO ESSAIS			
512	PLATEAUX ET ANNEXES			
512100	MONTAGE			
512200	TOURNAGE			
512300	DÉMONTAGE			
512400	CHAUFFAGE			
512500	ATELIERS			
512600	BUREAU			
512700	LOGES			
512800	MAGASINS			
512900	ASSURANCES			
513	CONSTRUCTION			
513100	ACHATS MATI. 1ERE RÉCUPERABLES			
513200	ACHATS MATI. 1ERE NON RECUPERABLES			
513300	LOCATION ÉLÉMENTS DE DÉCO			
513400	LOCATIONS DIVERSES			
513500	CONSTRUCTIONS PRESTATIONS			
514	ECLAIRAGE			

La rédaction d'une fiche 281.50 ne suffit pas pour rendre une dépense éligible !

non éligible si ≤ 57.270 € indexé, revenus mobiliers éligible pour la partie > 57.270 € indexé et pour autant que les droits d'auteurs soient utilisés pour l'exercice de l'activité professionnelle (art. 37 CIR 92), donc seulement en cas d'imposition comme revenus professionnels substance !

directe ou indirecte à analyser au cas par cas

514100	ELECTRICITÉ MONTAGE/DÉMONTAGE				
514200	ELECTRICITÉ TOURNAGE				
514300	ELECTRICITÉ ATELIER				
514400	MATÉRIELS ÉLECTRIQUES STUDIO				
515 CONSOMMAT° & PRESTAT° DIVERSES LIEES AU STUDIO					
515100	TÉLÉPHONE - TÉLEX				il est possible que ces frais soient compris dans le loyer
515200	EAU - GAZ				il est possible que ces frais soient compris dans le loyer
515300	DESTRUCTIONS (BENNES,CONTAINEURS)				il est possible que ces frais soient compris dans le loyer
515400	NETTOYAGE, GARDIENNAGE				il est possible que ces frais soient compris dans le loyer
515500	PERSONNEL STUDIOS				il est possible que ces frais soient compris dans le loyer
515600	DIVERS				il est possible que ces frais soient compris dans le loyer
516 PRESTAT° SPECIFIQUES					
516100	RÉTROPROJECTIONS				
516200	PROJECTIONS FRONTALES				
516300	FRAIS AFFÉRENTS				
52 DECORS NATURELS INTERIEUR					
521 LOCATIONS					
521100	LOCATION LIEUX DE TOURNAGE				
	Facture/ revenu professionnel				
	Dédommagement				si non couvert par l'assurance
521200	LOCAUX, EMPLACEMENTS ANNEXES				
	Facture/ revenu professionnel				
	Dédommagement				si non couvert par l'assurance
521600	RÉSERVATION D'EMPLACEMENT (facture)				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
522 AMENAGEMENTS DECOR					
522100	ACHATS				en principe non éligible en cas d'un investissement, éventuellement à analyser au cas par cas
522200	LOCATIONS				
522300	REMISE EN ÉTAT DES LIEUX (Facture)				
522400	CONSTAT ÉTAT DES LIEUX (fact)				
522500	LOCAUX ANNEXES (fact)				
523 PRESTATIONS DIVERSES DECOR INT.					
523100	TÉLÉPHONE - TÉLEX				si lié un plateau de tournage
523200	CONSOMMATION EAU - GAZ				si lié un plateau de tournage
523300	ELECTRICITÉ				si lié un plateau de tournage
523400	STATIONNEMENT-SERVICE D'ORDRE (politie, brandweer)				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
523500	DIVERS				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
53 DECORS NATURELS EXTERIEUR					
531 LOCATIONS					
531100	LOCATIONS LIEU DE TOURNAGE				
	Facture/ revenu professionnel				
	Dédommagement				si non couvert par l'assurance
531200	INDEMNITÉS				dépend de la nature de l'indemnité et du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
531300	LOCAUX, EMPLACEMENTS ANNEXES				
	Facture/ revenu professionnel				
	Dédommagement				si non couvert par l'assurance
531400	CARAVANES, LOGES				
531500	MAGASINS - ATELIERS				
531600	RÉSERVATION D'EMPLACEMENT				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
532 AMENAGEMENTS DECOR EXT.					
532100	ACHATS				en principe non éligible en cas d'un investissement, éventuellement à analyser au cas par cas
532200	LOCATIONS				
532300	REMISE EN ÉTAT DES LIEUX				
532400	CONSTAT DES LIEUX				
533 PRESTATIONS					
533100	TÉLÉPHONE - TÉLEX				si lié un plateau de tournage
533200	CONSOMMATION EAU - GAZ				si lié un plateau de tournage
533300	ELECTRICITÉ				si lié un plateau de tournage
533400	STATIONNEMENT,SERVICE D'ORDRE				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
533500	DIVERS				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
54 FRAIS DIVERS DECORATION					
541 ACHATS					
541100	DÉCOUVERTES				investissements exclus !
541200	ARBRES, PLANTES, FLEURS				?
541300	TISSUS				
541400	REVÊTEMENTS				
541500	DIVERS				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
541700	IMPRESSIONS				
542 LOCATIONS					
542100	DÉCOUVERTES				?
542200	ARBRES, PLANTES, FLEURS				
542300	TISSUS				
542400	REVÊTEMENTS				
542500	ECHAFAUDAGES				
542600	ENLÈVEMENT DES DÉCHETS				
542800	DIVERS				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
55 MEUBLES ET ACCESSOIRES					

551 MEUBLES & ACCESSOIRES DE MEUBLES					
551100	ACHATS				en principe non éligible en cas d'un investissement, éventuellement à analyser au cas par cas
551200	LOCATIONS				
552 ACCESSOIRES DE TOURNAGE					
552100	ACHATS				en principe non éligible en cas d'un investissement, éventuellement à analyser au cas par cas
552200	LOCATIONS				
552210	BIJOUTE ACCESSOIRISTE				
553 ARMES					
553100	ACHATS				en principe non éligible en cas d'un investissement, éventuellement à analyser au cas par cas
553200	LOCATIONS				
56 MOYENS DE TRANSPORTS					
561 ACHATS					
561100	ATTELAGES				
561200	AUTOMOBILES - CYCLES				
561300	BATEAUX				
561400	AÉRONEFS				
561500	DIVERS				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
562 LOCATIONS					
562100	ATTELAGES				
562200	AUTOMOBILES - CYCLES				
562201	LOCATION VOITURE 1				
562300	BATEAUX				
562400	AÉRONEFS				
562500	CHEMIN DE FER				
562600	TRANSPORTS URBAINS				
562700	DIVERS				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
563 MATERIEL MILITAIRE					
563100	ACHATS				en principe non éligible en cas d'un investissement, éventuellement à analyser au cas par cas
563200	LOCATIONS				
57 EFFETS SPECIAUX ET CASCADES					
571 EFFETS SPECIAUX CLIMATIQUES					
571100	PLUIE				
571200	NEIGE				
571300	BRUME ET FUMÉE				
571400	FEU ET INCENDIE				
571500	VENTILATION				
572 EFFETS SPECIAUX PYROTECHNIE					
572100	EXPLOSION				
572200	IMPACTS				
572300	MUNITIONS				
573 AUTRES EFFETS SPECIAUX					
573100	DRAPS NOIRS				
573200	BÂCHES				
573300	ECLAIRAGES PARTICULIERS				
573400	GLACES PEINTES				
573500	PROCÉDÉS VIDÉOS				
573600	ANIMAUX				
573700	SFX				
574 CASCADES					
574100	PRESTATIONS				
574200	ACHAT DE MATÉRIEL				en principe non éligible en cas d'un investissement, éventuellement à analyser au cas par cas
574300	LOCATION DE MATÉRIEL				
575 MOYENS DE SECURITE					
575100	AMBULANCES				
575200	PROTECTION INCENDIE				
575300	VENTILATION				
575400	SERVICE D'ORDRE EXCEPTIONNEL				
576 SECURITE & PROTECTION					
576000	MOYENS SECURITE ET PROTECTION				
58 COSTUMES					
581 ACHAT					
581100	VÊTEMENTS				renseigner la production pour laquelle l'achat a été fait et pour qui (quel acteur) Que se passe-t-il par après avec ces achats ? Possibilité d'ATN dans le chef de ... ? Produits pour la société de production ?
581200	CHAPEAUX				
581300	CHAUSSURES				
581400	BIJOUX				
581500	ACCESSOIRES				
581600	FOURNITURES				
581700	MATERIEL DIVERS				
582 LOCATION					
582100	VÊTEMENTS				
582200	CHAPEAUX				
582300	CHAUSSURES				
582400	BIJOUX				
582500	ACCESSOIRES				
582600	FOURNITURES				
582700	MATERIEL DIVERS				

583 ENTRETIEN & RETOUCHES				
583100	RETOUCHES			
583200	NETTOYAGE			
59 COIFFURES ET MAQUILLAGE				
591 POSTICHES & COIFFURES				
591100	ACHATS			
591200	LOCATION			
591300	ENTRETIEN			
592 MASQUES & PROTHESES				
592100	CRÉATION			
592200	ACHATS			
592300	LOCATIONS			
592400	ENTRETIEN			
593 MATERIEL & FOURNITURES				
593100	PRODUITS DE COIFFURE			
593200	PRODUITS DE MAQUILLAGE			
593300	PETIT MATÉRIEL			
6 REGIE				
	Thalys			
	TGV			
	Eurostar			
	Ryan Air			
	SN Brussels			
	Air BnB			
61 AVANT TOURNAGE				
611000	AUTEUR transport			
612000	PRODUCTEUR transport			
613000	REALISATEUR transport			
614000	TECHNICIENS transport			
614010	VOYAGES AVT TOURNAGE			
615000	INTERPRETES transport			
616000	MATERIELS			
617000	DIVERS - PEAGES, PARKING			
617006	CARBURANT AVANT TOURNAGE			
617010	REPAS AVANT TOURNAGE			
617020	INDEMN, DEFRAIEMENTS AVT TOURNAGE			
617030	CASSE CROUTE AVANT T TOURNAGE			
617040	LOGEMENT AVT TOURNAGE			
617050	FRAIS DE REPERAGES			
617691	TELEPHONE AVANT TOURNAGE			
62 TOURNAGE				
621000	VOYAGES DES PERSONNELS			
622000	VOYAGES DES MATERIELS			
623000	TRANSPORTS DES PERSONNELS			
623100	INDEMNITES KM			
623200	LOCATION DE VEHICULES			
624000	TRANSPORTS DES MATERIELS			
625000	TRANSPORTS DECORS & ANIMAUX			
626000	CARBURANT			
627000	FRAIS DIVERS - PÉAGES, TAXIS			
628100	COTISATIONS SYNDICALES			
65 REPAS ET DEFRAIEMENTS				
651000	REPAS COLLECTIFS			
652000	INDEMNITÉ REPAS/DEFRAIEME (Per diems)			
652200	LOCATION			
653000	CASSE-CROUTES ET BOISSONS			
654000	FRAIS DE SÉJOUR/HÔTELS			
66 APRES TOURNAGE				
661000	AUTEURS transport			
662000	PRODUCTEURS transport			
663000	REALISATEUR transport			
664000	TECHNICIENS transport			
665000	INTERPRETES transport			
666000	MATERIELS transport			
667000	DIVERS PARKING, PEAGE...			
667010	REPAS APRES TOURNAGE			
667030	CASSE-CROUTE BOISSON APRES TOURNAGE			
667040	FRAIS DE SEJOUR APRES TOURNAGE			
67 TRANSITAIRES ET DOUANE				
671000	TRANSITAIRE			
68 BUREAUX ET FRAIS AFFERENT				
681100	LOCATION BUREAUX			
681200	MATÉRIEL BUREAUX			
681300	FOURNITURES BUREAUX			
681400	FRAIS DE CASTING/RÉPETIT*			
682000	EAUX/GAZ/ELECTRICITE BUREAUX			

voir FAQ 7
60 F/40 B

éligible si imposable comme revenus professionnels dans le chef du bénéficiaire

exception à la règle des 25%
dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire

voir FAQ 9

voir FAQ 9

voir frais généraux

personnes physiques : non éligibles

exception à la règle des 25%
exception à la règle des 25%

dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire

FAQ 9 : uniquement accepté lors d'un plateau de tournage

FAQ 9 : uniquement accepté lors d'un plateau de tournage

personnes physiques : non éligibles

exception à la règle des 25%
dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire

FAQ 9

FAQ 9

personnes physiques : non éligibles

683000	ENTRETIEN BUREAUX				
689000	ASSURANCES				
69	REGIE ET DIVERS				
691	PTT & TELECOMMUNICATION				
691100	AFFRANCHISSEMENT				voir frais généraux
691200	TÉLÉPHONE				voir frais généraux
691201	GSM				voir frais généraux
691202	INTERNET				voir frais généraux
691300	TÉLÉGRAMMES - TÉLEX - INT				voir frais généraux
692	FRAIS DE COMPTABILITE				
692100	IMPRIMÉS COMPTABLES				voir frais généraux
692200	TRAITEMENT INFORMATIQUE				voir frais généraux
692300	EXPERTISES COMPTABLES				voir frais généraux
693	DEPENSES DIVERSES				
693100	POURBOIRES / GRATIFICATION				
693200	CADEAUX / REMERCIEMENTS				
693300	RÉCEPTIONS - INVITATIONS				FAQ 9 : le catering sur le plateau est accepté
694000	AUTRES DEPENSES DE REGIE				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
694010	LOCATION DIVERSES REGIE				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
694100	LOCATION BARNUM REGIE				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
694140	FRAIS DE REPERAGES régie				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
7	MOYENS TECHNIQUES				propres investissements exclus
71	PRISES DE VUES OPTIQUES				
710000	ACCESSOIRES/PETIT MATERIEL				
711000	CAMÉRAS				
712000	CAMÉRAS SUPPLÉMENTAIRES				
713000	MAGASINS-MOTEURS-BATTERIE				
714000	OBJECTIFS SPÉCIAUX				
715000	FILTRES				
716000	PLATES-FORMES				
717000	PIEDS BRANCHES				
718000	VIDÉO TÉMOIN				
719000	FOURNITURES				
72	PRISES DE VUES VIDEO				
721000	CAMÉRAS				
722000	MAGNÉTOSCOPES				
723000	CAMÉSCOPE				
724000	RÉGIE				
73	MACHINERIE				
731000	CHARIOTS ET ELEVATEURS				
732000	RAILS ET PLATEAUX ROULANT				
733000	VOITURES PRISES DE VUES				
734000	MATERIEL MACHINERIE				
735000	GRUES				
736000	HARNAIS				
737000	TOURS ET BARRES				
738000	PETITS MATÉRIELS				
739000	INDEMNITE MATERIEL				dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
74	ECLAIRAGE				
741000	GROUPES				
742000	CARBURANTS POUR GROUPES				
743000	BRANCHEMENTS ET CONSOMMATION				
744000	LOCATION DE MATERIEL ÉLECTRIQUE				
745000	ACHAT DE LAMPES				
746000	ACHATS FOURNITURES				
747000	LOCATIONS FOURNITURES				
748000	BATTERIES				
749000	PETITS MATÉRIELS				
75	SON				
751000	ENREGISTREURS ET CONSOLES				
752000	MICROS				
753000	MICROS H.F.				
754000	PERCHES ET ACCESSOIRES				
755000	PLAY BACK				
757000	EMMETEURS/RÉCEPTEURS MÉGA				
759000	FOURNITURES SON DIVERS				
76	GENERIQUE ET FILM ANNONCE				
761000	SALLE DE MONTAGE Image				
762000	MONTAGE SON				
763000	PROJECTION				
764000	REPIQUAGE/CONFORMATION SON				
765000	DÉTECTION				
766000	AUDITORIUM				
766100	BRUITAGE				
766200	POSTSYNCHRO				
766300	PRÉMIX				

77	POST PRODUCTION VIDEO			
771000	TRANSFERTS			
772000	BANC DE MONTAGE			
773000	SYNTHÈSE D'IMAGES			
774000	RÉGIE TRUCAGE			
78	GENÉRIQUE & BANDE ANNONCE			
781000	GÉNÉRIQUE			
782000	PRÉ-FILM ANNONCE			
79	AUTRES PRESTATIONS			
791000	ESSAIS			
791010	PROJECTION			
792000	BANC TITRES			
793000	TRUCAGES			
8	PELLICULES & LABORATOIRE			
81	PELLICULE			
811100	PELLICULE COULEUR			
811200	PELLICULE N/B			
811300	PELLICULE OPTIQUE SON			
811400	AMORCES			
812	PELLICULES MAGNETIQUE VIDEO			
812100	ENREGISTREMENT 6.5 MM			
812200	ENREGISTREMENT 35 MM ET 1			
812300	ENREGISTREMENT MUSIQUE			
813100	BANDES 2 POUCES			
813200	DISQUES DUR			
813300	BANDES HD CAM			
813400	BANDES 1/2 POUCE / DVD			
814	PELLICULES PHOTOGRAPHIQUES			
814100	PELLICULE N/B			
814200	PELLICULE COULEUR NÉGATIVE			
814300	PELLICULE COULEUR INVERSIBLE			
814400	PELLICULE DEVELOP. INSTANTANE			
82	LABORATOIRE PELLICULE OPTIQUE			
821	TRAVAUX AVANT TOURNAGE			
821100	DÉVELOPPEMENT			
821200	TIRAGE			
822	TRAVAUX TOURNAGE			
822100	DÉVELOPPEMENT			
822200	DÉVELOPPEMENT SPÉCIALISÉ			
822300	PREMIER POSITIF			
822400	PRÉ/POST SENSIBILISATION			
822500	SYNCHRONISATION			
822600	RETIRAGES			
823	TRAVAUX APRES TOURNAGE			
823100	DÉVELOPPEMENT			
823200	TIRAGES ET RETIRAGES			
823300	CONTRE TYPE DE COPIE TRAVAUX			
823400	INTERMÉDIAIRE POUR TRUCAGES			
823500	TRUCAGES/EFFETS SPÉCIAUX OPTIQUES			
824	TRAVAUX DE FINITION			
824100	AGRANDISSEMENT			
824300	REPORT OPTIQUE			
824400	DÉVELOPPEMENT			
824500	CONFORMATION IMAGE			
824600	AMORCE SPÉCIALE OPÉRATEUR			
824700	PREMIÈRE COPIE D'ÉTALONNAGE			
824800	ÉTALONNAGE NUMÉRIQUE			
824810	KINESCOPAGE			
824820	VFX - ANIMATION			
825	GENÉRIQUE & FILM ANNONCE			
825100	GÉNÉRIQUE			
825200	FILM ANNONCE			
826	PRODUITS FINIS			
826100	PREMIÈRE COPIE RECTIFIÉE			
826200	COPIES/DCP			
826300	INTER POSITIF			
826400	INTER NÉGATIF			
826500	INTER NÉGATIF INVISIBLE			
827000	PRODUITS POUR COPROD. ETRANGERE			
828000	EXPORTS SON VI/VTV/DVD			
	ARCHIVES			
829	FOURNITURES			
829100	TOURNAGES			
829200	MONTAGES			
829300	AUTRES FOURNITURES			
83	LABORATOIRE VIDEO			

conversion digitale <> pellicule

832000	CONFORMATION MONTAGE				
833000	TRANSFERT				
834000	SÉCURITÉ				
835000	COPIES/PAD				
84	SOUS TITRAGE				
840000	SOUS-TITRAGES				
844200	RÉDUCTION				
85	LABORATOIRE PHOTO				
850000	LABORATOIRES PHOTO				
851000	PHOTO NUMÉRIQUE				
9	ASSURANCES ET DIVERS				
91	ASSURANCES				
911000	AVANT-PRODUCTION				
912000	PRODUCTION				
913000	NÉGATIF				
914000	MOBILIER ET ACCESOIRES DECO				
915000	DOMMAGES BIENS CONFISQUÉS				
916000	MATÉRIEL TECHNIQUE				
917000	RESPONSABILITÉ CIVILE				
918000	DIVERS				
	ASSURANCE TAX SHELTER				
920000	PUBLICITÉ/PROMOTION				
921000	FRAIS D'ACTES				
925000	FRAIS DE CONTENTIEUX				
93	FRAIS D'ACTE ET CONTENTIE				
933000	CONSEIL ET COMMISSION TS				
935000	FRAIS JURIDIQUES				
937000	AUDIT				
94	FRAIS FINANCIERS				
940000	FRAIS DE BANQUE				
940010	FRAIS FINANCIERS				
940020	FRAIS TS INTERETS TX				
940030	FRAIS TS COMMISSIONS				
940040	FRAIS TS GARANTIES				
95	FRAIS GÉNÉRAUX				
950000	FRAIS GÉNÉRAUX				
					uniquement la RC liée au film dépend du régime de taxation dans le chef du bénéficiaire
					indirect : frais de distribution et promotion à charge du producteur sauf si repris dans la première liste p.e. l'enregistrement de contrats de location
					FAQ 25/1/2018
					intégré dans le max. 18 % des dépenses de production et d'exploitation belges
					Liste non limitative frais généraux :
					* Secrétariat, comptabilité, HR, service juridique : salaires personnel fixe ou montants facturés si indépendant
					* Matériel et utilités de bureau : imprimante, ordinateur, photocopies,...
					* Frais de téléphone et informatique personnel administratif : p.e. abonnements internet
					* Loyer du siège social ou d'exploitation de la maison de production et les utilités de service (eau, électricité, chauffage)
					impossible sur base du texte légal
					prise en charges en compta de la société de production - il n'y a pas de taxation puisqu'aucune partie adverse
					25 % - éligible en cas de Brussels Airport
	AJOUTES PAR LA CELLULE TAX SHELTER				
	Partie salaire producteur et frais généraux > 18 % = dépenses EEE ?				
	Contrats d'échange				
	Facturation en interne				
	TVA non déductible				
	Tax assurance				
	Tax aéroport				
	Etudiants				